



A i d a p h i  
"au coeur de l'action sociale"

## Fédérer les acteurs et agir en proximité...

MÉDICO-SOCIAL  
AMBULATOIRE

MÉDICO-SOCIAL INSTITUTIONNEL  
DITEP / AUTISME

PROTECTION  
DE L'ENFANCE

COHÉSION SOCIALE

RAPPORT  
D'ORIENTATIONS

2024



## Orientations associatives

Dans le prolongement de ce qui a été initié à partir d'une nouvelle gouvernance associative depuis 2017, dans un contexte de mutation des politiques publiques, avec entre autres le développement des plateformes, des prises en charge en milieu ouvert, des transformations de l'offre, avec non seulement une raréfaction des ressources, mais également un non renouvellement automatique de celles-ci, l'Aidaphi s'inscrit, pour au moins les deux années à venir, dans la stratégie de stabilisation autour de 5 objectifs : **sécuriser, approfondir, transformer, développer et poursuivre.**

- ▶ **SÉCURISER** : prévenir et agir sur la criticité des risques liés aux activités des établissements et créer les conditions d'une continuité et d'une stabilité de fonctionnement.  
Permettre à l'Aidaphi de répondre aux besoins des personnes accompagnées, en ayant une gestion équilibrée financièrement par établissement et en organisant les prises en charge en fonction des publics et de leurs vulnérabilités.  
Ouvrir les négociations pour les CPOM ARS et Cohésion Sociale.  
Maintenir le niveau d'emploi.
  - ▶ **APPROFONDIR** l'identité distinctive et singulière de l'Aidaphi, en caractérisant en interne et en externe un style d'accompagnement associatif, et en développant un esprit collectif et « corporate », et en favorisant une culture d'« entreprise solidaire ».  
Travailler la réflexion autour des projets immobiliers en vue d'une optimisation des espaces d'accueils pour les personnes accompagnées et les salariés.  
Structurer une politique de qualité de vie au travail.
  - ▶ **TRANSFORMER** l'offre actuelle pour l'adapter aux enjeux des politiques publiques, aux besoins des personnes, et l'amener progressivement, dans la mesure du possible, à la désinstitutionnalisation, vers le milieu ouvert et diffus en favorisant la logique de parcours.
  - ▶ **DÉVELOPPER** le périmètre des actions pour renforcer l'accueil et l'accompagnement global des personnes (Agence Immobilière à Vocation Sociale (insertion par le logement adapté) PCO, ...).  
Développer l'agilité de l'Aidaphi pour gagner en réactivité et en capacité d'adaptation face aux mutations des politiques publiques et aux demandes des autorités de tutelles.
  - ▶ **POUSUIVRE LA DÉMARCHE QUALITÉ** : poursuivre et renforcer l'orientation « compétences » et la dimension dynamique et prospective du management des ressources humaines.
- ✔ **Les perspectives 2024 de l'Aidaphi en termes de RESSOURCES HUMAINES sont de :**
- ▶ Favoriser le développement des compétences d'une organisation apprenante : développer une culture de l'apprenance, travailler en équipe, coordonner l'information quelle que soit la source, transmettre les savoir-faire, résoudre des problèmes complexes, faire preuve de jugement critique, ... ;
  - ▶ Poursuivre le développement des formations à destination des encadrants, pour une meilleure compréhension des enjeux, un renouvellement des compétences, et une amélioration de l'accompagnement d'équipe ;
  - ▶ Poursuivre le développement des formations à destination des salariés, pour une meilleure compréhension des enjeux, un renouvellement des compétences, et une amélioration notoire de la qualité des prises en charge ;
  - ▶ Conforter les lignes managériales intermédiaires ;
  - ▶ Anticiper et accompagner l'adaptation du travail et des organisations de travail aux transitions énergétiques, environnementales, technologiques et sociales ;

- ▶ Accroître la transversalité et la mutualisation de ressources pour faire face à des vacances de postes ou des besoins de renforts temporaires ;
  - ▶ Renforcer les capacités d'analyse et de prospective RH avec adjonction de composantes d'IA aux outils existants ;
  - ▶ Mettre en œuvre de nouveaux aménagements du temps de travail suite à la dénonciation de l'accord ARTT ;
  - ▶ Déployer une politique de qualité de vie au travail et des conditions de travail combinant les impératifs de transformation du travail et de son organisation avec la conciliation vie professionnelle – vie personnelle (QVTC) ;
  - ▶ Finaliser le déploiement d'Octime, logiciel de planification et de gestion du temps de travail ;
  - ▶ Installer des outils documentaires et conversationnels (chatbot, ...) pour permettre l'accès de tous les professionnels à une information directe et instantanée, en lien avec la mise en place d'un intranet ;
  - ▶ Gérer les CSE renouvelés à l'issue des prochaines élections professionnelles.
- ✔ L'Aidaphi se donne comme orientations 2024 en matière **INFORMATIQUE** de :
- ▶ Communiquer en interne à l'aide du système d'information et de la mise en place d'un Intranet.
  - ▶ Présenter des rapports sur les suivis d'activités et de résultats issus des différents logiciels métiers au travers de l'outil de reporting MyReport.
  - ▶ Poursuivre la mise en place de la dématérialisation, des logiciels usagers, des logiciels de gestion du temps, ...
- ✔ **LE CONTRÔLE QUALITÉ**
- En 2024, l'Association avec l'ensemble des secteurs et établissements poursuivront :
- ▶ L'élaboration ou la révision des projets de secteur et d'établissement.
  - ▶ La mise en place d'instances collégiales dynamiques (appelées « Commissions qualité » ou « COPIL qualité ») au niveau des secteurs et des établissements qui devront continuer à porter les enjeux et d'avancer dans :
    - L'élaboration des classeurs Qualité de service/individuel.
    - La mise en œuvre concrète d'autoévaluations en lien avec le nouveau dispositif et référentiel d'évaluation HAS ainsi que la réalisation des actions nécessaires associées. Un regard attentif devra toujours être donné aux critères impératifs, et notamment aux 2 enjeux suivants :
      - L'appropriation et l'utilisation des fiches d'évènements indésirables afin de sécuriser l'accompagnement des personnes suivies.
      - Le recueil de l'expérience et de la satisfaction des personnes accompagnées.
- ✔ **LE CONSEIL TECHNIQUE** s'attèlera en 2024 à :
- Poursuivre les travaux de la commission technique et sécurité :
    - Qualité de l'eau dans les établissements et services.
    - Réalisation de la 3ème campagne des audits énergétiques.
    - Poursuite des obligations liées au Décret Tertiaire et au BEGES.
    - Mise en place d'une politique de gestion des déchets.
  - Développer l'Audit énergétique, notamment sur la partie « véhicule ».
  - Poursuivre et intensifier la publication de la Minute verte et création d'autres supports de communication pour sensibiliser aux enjeux climatiques.
  - Poursuivre les travaux du CPOM ARS.
  - Procéder au renouvellement de l'Agrément ESUS.

- ✔ Les orientations 2024 du responsable **MAINTENANCE ET LA SÉCURITÉ** s'axeront autour :
  - De la pérennisation des contrôles, du suivi et de l'élaboration des plans d'actions, aussi bien préventifs, sécuritaires, qu'économiques.
  - De l'optimisation d'un panel de prestataires suivant les départements.
  - Du conseil et de l'analyse sur des projets spécifiques.
  - Du suivi des actions de prévention mises en œuvre.
  - De la poursuite de la mise en place et du suivi en matière d'accessibilité.
  
- ✔ **LA COMMUNICATION**

En 2024, il nous faudra poursuivre les démarches de communication interne et externe.

  - EN INTERNE, continuer de travailler les liens entre les établissements et le Siège, toujours encourager le partage des informations et la valorisation des initiatives des salariés pour accroître leur sentiment d'appartenance. Pour ce faire, l'objectif est de multiplier les visites dans les établissements et ainsi montrer l'intérêt du siège pour le travail des équipes (reportages, évènements, projet transversal CLAP', concours internes, ...).
  - EN EXTERNE :
    - Continuer de travailler la présence de l'Association sur les réseaux sociaux pour montrer son dynamisme auprès des partenaires, financeurs et autres futurs collaborateurs.
    - Créer des liens privilégiés avec la presse, nouer des relations de confiance pour valoriser l'Association dans les médias par des actions positives.
    - Actualiser le site internet, et veiller à sa mise à jour régulière.
    - Réfléchir et construire une journée associative pour les 40 ans de l'Aidaphi, en 2025. Travailler sur l'axe fédérateur qui mobilisera et fédèrera les 4 secteurs.
  
- ✔ Une des orientations 2024 de l'Aidaphi va également consister à **OPTIMISER SES RESSOURCES IMMOBILIERES** en s'appuyant sur les réflexions et actions menées dans ce cadre en 2023.

**Patricia DESCHAMPS**  
Directrice Générale de l'Aidaphi

# SECTEUR D'ACTIVITÉ MÉDICO-SOCIAL AMBULATOIRE

## Orientations générales du secteur

Le secteur d'activités médico-social ambulatoire couvre 3 secteurs de l'action sanitaire, sociale et médico-sociale avec **une diversité des prestations offertes sur 4 départements de la région Centre-Val de Loire** :

- Dans le Cher à Bourges : un CAMSP<sup>(1)</sup> avec une antenne à Saint-Amand Montrond, un CMPP<sup>(1)</sup> avec la même antenne, et un SESSAD<sup>(1)</sup>
- Dans l'Indre à Châteauroux : un CAMSP « *Le Colombier* » avec 3 antennes à Argenton sur Creuse, Chatillon et Le Blanc, un CMPP « *Le Colombier* » avec les 3 mêmes antennes, un SESSAD Arc-En-Ciel et un ESAT<sup>(1)</sup> « *Les Ateliers Les Fadeaux* ».
- Dans le Loir-et-Cher à Blois : un CMPP avec 2 antennes à Mer et Vendôme et un SESSAD.
- Dans le Loiret : un CMPP à Saint-Jean de Braye avec 3 antennes à Orléans La Source, Pithiviers et Sully, un LAEP<sup>(1)</sup> à Pithiviers, l'Hôpital de Jour « *Chevaldonné* » avec le SAFT<sup>(1)</sup> et la PCO 45<sup>(1)</sup> à Orléans.

(1) *CMPP : Centre Médico Psycho Pédagogique*  
*CAMSP : Centre d'Action Médico-Social Précoce*  
*ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail*  
*LAEP : Lieu d'Accueil Enfants Parents*  
*PCO : Plateforme de Coordination et d'Orientation*  
*SAFT : Service d'Accueil Familial et Thérapeutique*  
*SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile*

Les **CAMSP** sont spécialisés dans la prise en charge précoce du handicap pour les enfants de 0 à 6 ans présentant ou ayant un risque notamment de troubles des apprentissages, des déficiences sensorielles, motrices, mentales, des TND. Les CAMSP ont pour missions principales de faire de la prévention, du repérage, dépistage, diagnostics précoces.

- **En 2022, 424 enfants ont été suivis dans les 2 CAMSP.**

Les **CMPP** accueillent des enfants/adolescents de 2 à 20 ans pour une prise en charge ambulatoire des troubles tels que des difficultés d'adaptation scolaires ou familiales, des TND, des troubles du comportement d'ordre psychologique, de langage, psychomoteur, ... Les CMPP ont pour missions principales de faire de la prévention, du dépistage, des diagnostics et de l'accompagnement.

- **En 2022, 43 880 journées ont été réalisés sur les 5 CMPP pour 2432 enfants pris en charge.**

Un **SESSAD** se décompose en plusieurs services possibles selon les troubles pris en charge, à savoir :

- SAFEP ou Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce, pour les enfants de 0 à 3 ans atteints de surdité moyenne, sévère et profonde, avec d'éventuels troubles associés.
- SSEFIS ou Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire, pour les enfants de 3 à 20 ans atteints de surdité moyenne, sévère et profonde, avec d'éventuels troubles associés.
- SAAAIS ou Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire, pour les enfants de 0 à 20 ans atteints déficients visuels pouvant aller jusqu'à la cécité.

Les principales missions des SESSAD sont l'élaboration d'un projet de vie, un accompagnement familial, de l'enfant ou de l'adolescent dans sa vie quotidienne, dans le diagnostic et l'appareillage pour les troubles auditifs, également du soutien scolaire adapté, un suivi éducatif et pédagogique.

- **En 2022, 124 enfants ont été suivis dans les différents services des 3 SESSAD.**

Le dispositif **AIDA**, rattaché au CAMSP « *Le Colombier* », concerne les enfants de moins de 6 ans pour lesquels le diagnostic est complexe ou lorsqu'il y a un intérêt spécifique pour les familles ; il est en lien étroit avec le Centre de Ressources Autisme.

Les principales missions du dispositif AIDA sont le diagnostic pour les enfants avec suspicion de TSA, TND, l'accompagnement des familles, l'aide à l'orientation.

- **En 2022, 27 enfants ont été suivis, pour un objectif annuel de 15 à 17 diagnostics.**

**L'ESAT** « *Ateliers des Fadeaux* » accueille des adultes avec Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH) pour un travail en milieu protégé.

Les principales missions de l'ESAT sont la mise en place d'un accompagnement personnalisé pour les adultes bénéficiant d'une orientation MDPH, avec comme support principal le travail, l'élaboration d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP). Les métiers proposés sont la blanchisserie, la fabrication de palettes et emballages en bois, le nettoyage de locaux et diverses prestations de sous-traitance (conditionnement, logistique, numérisation, ...).

L'ESAT est le seul établissement du secteur à avoir une action commerciale avec un chiffre d'affaires.

- **En 2022, 55 travailleurs handicapés ont été accueillis au sein de l'ESAT pour 10 918 journées réalisées.**

Le **LAEP** est un service social, destiné aux enfants de 0 à 3 ans en amont de la scolarisation, avec pour champ d'intervention la parentalité pour la petite enfance.

- **En 2022, 1088 enfants sont accueillis.**

**L'HDJ** est un établissement de soins intégré au dispositif de pédopsychiatrie pour des enfants de 3 à 12 ans, présentant des TND et/ou TSA avec ou sans troubles associés. Depuis 2018, il est en mutation avec une adaptation de son plateau technique, certes ralentie du fait de la crise sanitaire de 2020, le plan de transformation a repris activement fin 2022.

- **En 2022, environ 2000 journées ont été réalisées sur l'hôpital de jour « *Chevaldonné* » pour les 52 enfants accueillis.**

Le **SAFT** est rattaché à l'HDJ « *Chevaldonné* » avec un agrément de 8 places. Les enfants admis au SAFT bénéficient pour la plupart d'une mesure de protection judiciaire faisant suite à des carences ou maltraitances en rapport avec de durables troubles de la parentalité. L'enfant est placé chez une assistante familiale car, dans certaines situations, il doit être séparé de son milieu familial pour entamer des soins.

- **En 2022, environ 1500 journées ont été réalisées au SAFT.**

La **PCO 45** est une plateforme qui intervient dans le repérage et le diagnostic précoce des TND, pour les enfants de 0 à 12 ans (0 à 6 ans en 2021 à l'ouverture, extension à 12 ans depuis fin 2022). Elle a pour mission de coordonner la mise en place d'un parcours de soins avec des forfaits précoces. Un forfait précoce permet aux familles de bénéficier gratuitement pour leurs enfants pendant 12 mois (avec renouvellement possible de 12 mois) de bilans et interventions par des orthophonistes, des psychomotriciens, des ergothérapeutes, des psychologues, ... Cette intervention précoce permet d'éviter le « sur-handicap », et d'aider au cheminement vers le diagnostic.

- **En 2022, 584 dossiers ont été adressés à la PCO, la file-active est de 457, 325 forfaits précoces ont été réalisés dans le cadre des parcours de soin pour la PCO 45.**

## CONTEXTE

« **Troubles du Neuro-Développement** » est le maître mot s'imposant dans le paysage de l'action médico-sociale qu'il est en train de bousculer, apportant la réponse attendue. Cette expression synthétise l'impact des neurosciences et la révolution qui en découlent dans les modalités d'accompagnement des personnes.

Cette avancée vers la mise en pratique des enseignements des recherches génétiques et neurologiques progresse à un rythme soutenu. Ces changements de paradigme mettent en tension les équipes entre vision d'hier et vision de demain.

Une Délégation Interministérielle a été créée en 2018 afin d'accompagner ces équipes dans le suivi des directives et des moyens qui se succèdent (PCO, outils, recommandations, CNR formation TND, ...).

La mise en œuvre de ces nouvelles approches s'impose dans une logique de parcours engendrant une nouvelle mutation du paysage médico-social.

Des plateformes et des instances s'insèrent entre l'ARS et les structures médico-sociales des plateformes et instances départementales ou régionales pluridisciplinaires (PCPE, ERHR, PRH 45, DAC 45, PCO 45, ...) avec pour mission d'articuler ces liens inter-institutionnels entre les structures médico-sociales et sanitaires de ligne 2 dans l'intérêt de la personne. Ce n'est plus une option mais une obligation.

Dans ce contexte, **le tronc commun des objectifs du secteur d'activité médico-social ambulatoire répond aux orientations suivantes :**

### CPOM 2023-2027

- ▶ **Actualiser les axes et/ou les fiches actions du précédent CPOM aux regards des évolutions nationales, des nouveaux enjeux des politiques publiques et conformément aux orientations associatives.**
- ▶ **Evaluer les nouvelles modalités de calcul de l'activité cible pour chaque PMS révisée en 2022 pour une mise en application en 2023**, à moyens constants sur la base des enjeux actualisés (place de la contribution aux diagnostics précoces dans l'activité des CMPP (ex : les PCO), calcul de l'activité des CAMSP et SESSAD à la séance et non à la place).
- ▶ **Déployer les projets immobiliers priorités aux PPI Inter-secteurs médico-sociaux.**
- ▶ **Optimiser la structure managériale du secteur :**  
Le secteur ambulatoire est une nébuleuse aux activités diversifiées, imposant parfois un traitement unique (Hôpital de jour ou ESAT) ou spécifique (SESSAD, CAMSP, ...) ou de la loi du nombre (5 CMPP). Cette richesse du périmètre du secteur ambulatoire nécessite une adaptation du management face à cette diversité. Cette réflexion a conduit à repenser en 2022 la structure managériale en place, laquelle devra être éprouvée sur 2023, selon 3 axes :
  - Transition à la tête de la direction de secteur : le changement de direction du secteur médico-social ambulatoire au début de l'année 2023 et préparé au fil des mois de l'année précédente, demeure un enjeu d'importance.

- Restructuration des moyens d'encadrement : constat de l'insuffisance des moyens d'encadrement engendrant une faiblesse des structures managériales, encore plus flagrante lors des vacances de postes avec discontinuité d'activité et de qualité au sein des services. Le secteur médico-social ambulatoire se doit d'être stabilisé sur la base d'une optimisation des équipes d'encadrement sur le terrain. Le modèle proposé en 2022 devra être éprouvé en 2023, en premier lieu sur la capacité à le financer (sur plusieurs années, possiblement dans le cadre d'un CPOM 2023-2027), afin que chaque structure managériale soit autoporteuse (binôme direction – chef de service).
- Restructuration du pilotage (COMité de DIRection - CODIR Ambulatoire mensuel, COMité de PILotage spécifique périodique dit COPIL Inter-CAMSP, COPIL Inter-CMPP, COPIL Inter-SESSAD, COPIL Inter-PCO), viennent s'ajouter aux entretiens mensuels avec chaque direction de PMS et aux comités de pilotage de projets transversaux (Télémédecine, DUI, Transformation des CMPP, Transformation HDJ...).

### **REPERAGE PRECOCE DES TND**

- ▶ **La PCO 45, porte d'entrée du repérage précoce des TND sur le département du Loiret :**
  - Poursuite de la montée en charge de la file active avec un développement qualitatif de l'extension 7-12 ans mise en place en septembre 2022. Cette année 2023 doit répondre à la montée en charge de la PCO sur la section 7-12 ans pour une activité cible globale de 1300 enfants en 2025.
  - Confirmation de la dynamique de la nouvelle gouvernance de la PCO 45 au terme de la signature de la convention constitutive définitive en février 2023.
  - Stabilisation de l'équipe de la PCO avec la mise en place d'un pilotage et des modalités de fonctionnement adaptées et structurées.
  - Poursuite du dialogue de gestion étroit et régulier mis en place en 2023 avec l'ARS.
  - Poursuite de la rédaction de nombreux process de fonctionnement.
  - Déploiement d'une solution informatique de gestion des parcours (Medialis, autres, ...).
- ▶ **L'Aidaphi, responsable d'un plan de développement des compétences au profit du dépistage, de l'accompagnement des TND et des transformations des CMPP et de l'HDJ, via la PCO :**
  - Déclinaison de la transformation des CMPP (18-36 et 41) en s'appuyant sur la méthode de transformation du CMPP du Loiret.
  - Poursuite de l'acculturation des professionnels aux outils étalonnés afférents au dépistage des TND.
  - Réforme en profondeur de l'organisation des 2 CAMSP via un plan d'actions conjoint : les évaluations externes et la visite d'inspection de l'ARS en 2022 sur le CAMSP 36 ont confirmé la nécessité d'accélérer la conduite du changement sur ces 2 CAMSP. En l'état actuel, des professionnels des deux services CMPP/CAMSP font un amalgame sur les missions respectives d'un CAMSP et celles d'un CMPP. Ce facteur de confusion est renforcé par le fait que les professionnels appartiennent souvent aux deux équipes. Il convient donc de distinguer clairement les 2 équipes, de renforcer la formation au repérage précoce des professionnels de l'équipe CAMSP, ce qui permettra de densifier les projets de soins mis en place au profit des enfants, et revenir à une activité cohérente avec l'agrément.
  - Réalisation du dépistage précoce et réduction des délais d'attente : cet objectif à long terme, déjà inscrit au titre des précédentes orientations, nécessite une réorganisation des services avec la mise en place d'une gestion des listes d'attentes calibrées, en fonction des potentiels d'accueil de chacun de nos services ; des pistes d'actions sont en cours d'élaboration.

### RESSOURCES HUMAINES DU PLATEAU TECHNIQUE (MEDECINS, ORTHOPHONISTES...)

- ▶ **Poursuivre les actions pour étoffer le plateau technique** malgré les carences sur les métiers en tension (médecins, orthophonistes, ...), **travailler sur la visibilité de l'Aidaphi et l'attractivité de ces métiers** aux yeux des potentiels candidats.
- ▶ **Déployer et optimiser la solution de télémedecine** mise en place début 2023 (Téladoc) avec 5 machines Neddie (à Bourges, Châteauroux, Blois, Orléans, Pithiviers, parfois partagées avec le secteur d'activité Médico-Social Institutionnel)
- ▶ **Pratiquer la mutualisation de temps médical** où les ressources existent encore.
- ▶ **Stabiliser les équipes, y compris celles de directions.**
- ▶ **Poursuivre l'accompagnement des salariés** au travers du plan de développement des compétences, de la GPEC, des plans d'actions suite à la démarche RPS et aux DUERP, des entretiens professionnels, ...

### QUALITE, MOTEUR PERMANENT DU PILOTAGE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES

- ▶ **Poursuivre la démarche Qualité, levier facilitateur du pilotage des établissements et services. Cet objectif se déclinera par les actions suivantes :**
  - Renforcer les moyens de recueils de l'expression et de la participation des bénéficiaires via, notamment, des enquêtes de satisfaction et la participation des représentants des usagers dans des instances de pilotage conformément aux engagements des projets d'établissements et services.
  - Veiller à la tenue régulière d'instance Qualité sur le secteur (Commission Qualité, Projet de secteurs, inter-CMPP/CAMSP/SESSAD/PCO, ...) ainsi qu'au suivi et à l'actualisation des plans d'actions.
  - Inciter les salariés à recourir aux classeurs qualité (version papier ou dématérialisée), référence incontournable, ce qui implique de dynamiser la rédaction de process en lien avec les RBPPs.
  - Actualiser les outils de la loi du 2 janvier 2002 : livrets d'accueil et règlements de fonctionnement sur la base d'une trame commune.

### SI (Système d'Information) et DUI (Dossier Usager Informatisé)

- ▶ **Poursuivre le projet ESMS numérique** débuté fin 2021.
- ▶ **Veiller à l'exploitation optimale de l'utilisation du DUI Alfa Next** dans les établissements et services par les professionnels, avec notamment le volet médical et le volet soins, et développer l'utilisation des requêtes, la production de statistiques et de tableaux de bords via ce logiciel.
- ▶ **Déployer l'Interface Usagers** du DUI.
- ▶ **Finaliser la sélection d'une solution informatique pour les PCO 45 et 36** et/ou déployer la solution retenue.
- ▶ **Finaliser la recherche et déployer une nouvelle solution de système d'information pour l'hôpital de jour.**

## Les orientations par établissement et service

### CMPP du Loiret & LAEP Le Petit Pont de Pithiviers

- ▶ **Poursuivre la transformation pluriannuelle 2023-2026 sur plusieurs volets**, à savoir :
  - L'organisation et le fonctionnement de la fusion projetée des 2 CMPP Saint-Jean de Braye et Pithiviers : la répartition des 2 chefs de services sur les 5 équipes, le plan d'accompagnement via de nombreuses formations, puis supervisions aux diverses méthodes/approches TND pour tendre vers un centre ressource et d'expertise.

- Les plateaux techniques en matière de professionnels médicaux et paramédicaux.
- Le partage, l'homogénéité et la transversalité, que ce soit des pratiques, du fonctionnement et des process entre même typologie de service, par la tenue opérationnelle et constructive des instances inter-CMPP.
- Pour le LAEP (du fait de la diminution régulière depuis 2022 de subventions, impliquant une diminution des accueils) : avoir une réflexion sur l'optimisation et l'adaptation de ce dispositif (recherche de nouveaux financements, recentrage des accueils, diminution de l'offre proposée, ...).
- ▶ **Conforter la montée en charge de l'activité de l'ASAP** (emménagement dans de nouveaux locaux début 2023).
- ▶ **Concernant les locaux :**
  - Finaliser le changement des locaux de l'antenne de Sully-sur-Loire (si non réalisé fin 2023).
  - Adapter les locaux et leur localisation afin de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires et favoriser l'interaction fonctionnelle entre les entités.

### CMPP & SAFEP-SSEFIS de Blois

- ▶ **Pour le CMPP : maintenir un niveau d'activité proche de la cible révisée et décidée fin 2022 comme base d'un éventuel CPOM.** Le renfort de l'encadrement avec un chef de service spécifique en 2023 devrait en être un levier.
- ▶ **Débuter l'adaptation du CMPP de Blois et de ses antennes par la déclinaison identique à celle du CMPP du Loiret.** Un chargé de mission externe et le directeur du CMPP 45 accompagnera la direction du CMPP de Blois par capitalisation de la transformation du CMPP du Loiret ; cela s'appuiera principalement par une adaptation du plateau technique, l'évolution via des formations et de la supervision des professionnels vers les approches et méthodes en lien avec les TND, afin d'accompagner autrement les enfants/adolescents et leur famille.
- ▶ Poursuivre le partage, l'homogénéité, la transversalité tant des pratiques, du fonctionnement et des process entre même typologie de service avec la tenue opérationnelle et constructive des instances inter-CMPP, inter-SESSAD.
- ▶ **Formalisation de l'organisation du partenariat avec la PCO TND 41 pour le CMPP et le SAFEP.**
- ▶ **Concernant les locaux :**
  - Finaliser la vente de l'un des deux bâtiments de Vendôme afin de financer la rénovation et la mise aux normes de l'autre édifice au profit d'une mutualisation inter-secteurs Aidaphi.
  - Mener une réflexion concernant l'antenne de Mer (locaux loués) du fait des travaux de mises aux normes contraints et coûteux. Des hypothèses sont à réfléchir : trouver de nouveaux locaux, dispatcher l'activité sur d'autres antennes, déplacer l'antenne sur un autre secteur géographique (Romorantin – Salbris), solliciter des maisons de santé pluridisciplinaire, ... tout en ayant à l'esprit que des enfants des environs de Mer sont pris en charge.

### CMPP – CAMSP & SAFEP-SSEFIS-SAAAIS de Bourges

- ▶ **Maintenir un niveau d'activité proche de la cible, révisée et décidée fin 2022 comme base d'un éventuel CPOM.** Le renfort de l'encadrement avec un chef de service spécifique en 2023 devrait en être un levier.
- ▶ **Débuter la transformation du CMPP de Bourges et de son antenne par déclinaison de celle effectuée au CMPP du Loiret.** Un chargé de mission externe et le directeur du CMPP 45 accompagneront la direction du CMPP de Bourges par capitalisation de la transformation du CMPP du Loiret. Cette action s'appuiera principalement par une adaptation du plateau technique, l'évolution via des formations et de la supervision des professionnels vers les

approches et méthodes en lien avec les TND afin d'accompagner autrement les enfants / adolescents et leur famille.

- **Revoir l'organisation du CAMSP en lien avec son agrément effectif et ses missions** de CAMSP pour des projets de soins compatibles avec la vie scolaire et familiale des enfants, tout en s'assurant que le fonctionnement soit bien distinct de celui d'un mode CMPP.
  - Faire du CAMSP un service à part entière, plutôt qu'un service lié au CMPP (Cf. Evaluation externe de 2021 finalisée en 2022 qui préconise un Chef de Service spécifique). Ce travail de refonte des CAMSP se fera en lien avec le CAMSP de Châteauroux.
  - Par ailleurs, au regard de la forte demande et du secteur géographique carencé, que ce soit pour le CMPP, le CAMSP, le SESSAD, il est nécessaire d'entamer une réflexion et une étude avec l'ARS de l'évolution de la volumétrie de l'activité avec, le cas échéant, des financements ad-hoc.
- **Poursuivre le partage, l'homogénéité, la transversalité tant des pratiques, du fonctionnement et des process entre même typologie de services avec la tenue opérationnelle et constructive des instances inter-CAMSP, inter-CMPP, inter-SESSAD.**
  - Se rapprocher de la PCO 18 pour contribuer au repérage précoce des TND sur le territoire, et conventionner à cette fin.
  - Concernant les locaux : poursuivre l'étude en cours sur le projet de restructuration immobilière de l'antenne de St Amand.
  - Accompagner la nouvelle direction du PMS 18 à atteindre ces objectifs et à poursuivre le lien avec les partenaires locaux.

### CMPP-CAMSP SAFEP/SSEFIS/SAAAIIS & AIDA à Châteauroux

- **Maintenir le CAMSP-CMPP « Le Colombier » et le SESSAD « Arc-En-Ciel » à un niveau d'activité proche de la cible, révisée et décidée fin 2022** comme base d'un éventuel CPOM.
- **Débuter la transformation du CMPP « Le Colombier » et de ses antennes par déclinaison de celle effectuée au CMPP du Loiret.** Un chargé de mission externe et le directeur du CMPP45 accompagneront la direction du CMPP de Châteauroux par capitalisation de la transformation du CMPP du Loiret. Cette action s'appuiera principalement par une adaptation du plateau technique, l'évolution via des formations et de la supervision des professionnels vers les approches et méthodes en lien avec les TND, afin d'accompagner autrement les enfants/adolescents et leur famille.
- **Maintenir le niveau de soins auquel « Le Colombier » a contribué jusqu'alors** sur ce territoire de santé malgré la vacance intégrale sur les postes médicaux via des modalités de fonctionnement « palliatives » à ces carences.
- ▶ **Poursuivre et suivre le plan d'actions actualisé à l'issue de l'inspection et des évaluations externes.**
- ▶ **Poursuivre la démarche de contribution au repérage (CAMSP) et à la prise en charge (CMPP) des enfants avec TND, via le partenariat avec la PCO 36** où les interactions et modalités collaboratives sont à maintenir et poursuivre.
- ▶ **Poursuivre le partage, l'homogénéité, la transversalité tant des pratiques, du fonctionnement et des process entre même typologie de service avec la tenue opérationnelle et constructive des instances inter-CAMSP, inter-CMPP, inter-SESSAD, inter-PCO.**
- ▶ **Concernant « Arc-En-Ciel » : poursuivre la réflexion et l'étude d'une relocalisation sur la parcelle de terrain du site « Le Colombier ».**
- ▶ **Accompagner la nouvelle direction du PMS 36 à atteindre ces objectifs et à poursuivre le lien avec les partenaires locaux.**

### ESAT Ateliers Les Fadeaux de Châteauroux

- **Soutenir le renforcement du dispositif DEA 36 et notre place au sein de ce dispositif.**
- **Poursuivre les actions de mise à disposition ou de passage vers le milieu ordinaire de travail** en lien avec le passage de la CIP à temps plein et à durée indéterminée.
- **Faire face à la pénurie/augmentation des matières premières.**
- **Poursuivre la recherche de diversification des activités commerciales en cours depuis 2020,** notamment avec la fabrication de masques durant la crise sanitaire ou la gestion du linge professionnel en plus du linge des collectivités ou encore la numérisation de documents.
- **Poursuivre la mise en œuvre la transformation de l'ESAT conformément à la réforme des ESAT** dont le décret d'application est paru fin 2022.

### Hôpital de Jour – SAFT – PCO 45 à Orléans

- **Poursuivre la réorganisation de l'Hôpital de Jour et du SAFT,** tant au niveau de ses missions, de son plateau technique, que de son activité. Cela suppose de continuer l'accompagnement des professionnels pour asseoir leurs connaissances, compétences techniques et expertises dans les approches, reconnaissances et prise en charge des TND conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS).
- **PCO 45 : poursuivre la montée en charge de la PCO 45 unique pour les 0-12 ans,** l'objectif étant une file-active de 1300 à l'horizon 2025.



# SECTEUR D'ACTIVITE MÉDICO-SOCIAL INSTITUTIONNEL

Mis en place depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2023, le Secteur d'Activité Médico-Social Institutionnel est composé de :

- ▶ **2 DISPOSITIFS INSTITUT THÉRAPEUTIQUE, EDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE** d'une capacité d'accueil de 220 places, sur 2 départements : le Loir-et-Cher et le Loiret.

Les 2 DITEP déploient leurs actions sur 2 départements et à partir de 5 sites :

- **DITEP Blésois Nord Loire** : 70 places
  - Site Saint-Bohaire
  - Site de Blois
- **DITEP du Loiret** : 150 places
  - Site de Saint Jean de Braye
  - Site de Pithiviers
  - Site de Chalette sur Loing

- ▶ **Du secteur d'activité AUTISME composé de :**

5 établissements distincts (1 pour enfants, adolescents et jeunes adultes et 4 pour adultes avec troubles du spectre de l'autisme), sur 3 sites géographiques et dans 2 départements, à savoir :

Dans le Loir-et-Cher :

- **Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)** « Le Défi » à Montoire-sur-le-Loir (établissement principal) et Foyer d'Accueil Médicalisé « Les Rêveries » à Vineuil (antenne).
- **Maison d'Accueil Spécialisé (MAS)** « Le Défi » à Montoire-sur-le-Loir.
- **Accueil de Jour (ADJ)** « Les Rêveries » à Vineuil.

Dans l'Indre :

- **MAS « L'Horizon »** à Ardentes.
- **Dispositif d'Accompagnement Médico-éducatif (DAME)** dont la **Plateforme de Coordination et d'Orientation** de l'Indre (PCO 36) à Ardentes.

Ces établissements accueillent un public présentant des formes typiques de l'autisme ou des formes plus sévères, souvent associées à des comorbidités complexes.

La capacité installée pour l'ensemble des établissements du secteur autisme est de 93 places et d'une file-active prévisionnelle de 300 places pour la PCO 36, qui se déclinent ainsi :

- ▶ Pour le secteur Adultes :

- **FAM « Le Défi » et « Les Rêveries »** : 34 places, soit
  - Hébergement permanent : 33 places ;
  - Hébergement temporaire : 1 places.

- **ADJ « Les Rêveries »** : 7 places, soit
    - Accueil de jour : 7 places.
  - **MAS « Le Défi »** : 4 places, soit :
    - Hébergement permanent : 3 places.
  - **MAS « L’Horizon »** : 25 places, soit
    - Hébergement permanent : 22 places ;
    - Hébergement temporaire : 1 place ;
    - Accueil de jour : 2 places.
- Pour le secteur Enfants (0 à 20 ans) :
- **DAME** : 24 places
    - Accueil temporaire : pour des enfants de 6 à 20 ans ;
    - Accueil de jour : pour des enfants de 6 à 12 ans ;
    - Service d’Intervention Médico-Educative : 50 en file-active pour des enfants de 3 à 20 ans ;
    - Plateforme de Coordination et d’Orientation de l’Indre (PCO 36) : 300 en file-active pour des enfants de 0 à 6 ans.

## Orientations générales du secteur

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les secteurs DITEP et Autisme ont été réunis sous une même direction d’activité Médico-sociale institutionnelle. Dès lors, la priorité sera la poursuite de la structuration de ce périmètre d’activité et l’aboutissement de la formalisation d’un projet de secteur commun.

Les défis à relever sont nombreux du fait des mutations sociétales en cours et des politiques publiques qui ont impulsé une transformation de l’offre médico-sociale visant à sécuriser les parcours des personnes en situation de handicap. L’objectif étant de garantir à chaque personne un accompagnement souple, modulaire et construit au regard de ses attentes, un accompagnement qui favorise son accès aux apprentissages, à la formation et à l’emploi, à la santé, au logement et à sa pleine participation à la vie sociale.

Sont ainsi à interroger, la notion de dispositif intégré par le prisme du territoire résilient, de l’environnement capacitant, et de l’interinstitutionnalité. Le fonctionnement des structures doit être centré sur le besoin, le territoire et la fluidité des parcours de vie des personnes.

Nous sommes engagés dans une transition inclusive qui doit permettre une écoute authentique des choix et des préférences de la personne, dans une logique d’autodétermination et d’adhésion des parties prenantes. Pour soutenir cette démarche, il est nécessaire de renforcer la participation des personnes. Cette démocratie participative induit l’évolution des pratiques professionnelles.

L’attractivité des dispositifs, des établissements et des services, et le recrutement de nouveaux professionnels dans le contexte actuel, nécessitent de réelles stratégies et le développement d’approches managériales centrées sur les compétences et les projets. Nous avons à coordonner et développer un concert d’expertises et travailler sur les délégations pour renforcer le pouvoir d’agir à tous les niveaux.

La désinstitutionnalisation des parcours de vie des personnes, et non des services, induit de repenser nos organisations et de construire un référentiel commun. Mais aussi, de proposer une offre d’accompagnement, d’interventions et de prestations modulaires, souples et diversifiées. Cette offre devant être en interaction avec un cercle élargi d’acteurs sur un territoire.

L’implantation, dans le cadre d’une démarche d’organisation apprenante visant à mieux accompagner les parcours à vulnérabilités multiples et à la mise en place de systèmes ressources territorialisés constitue un levier.

En effet, la reconnaissance d'une « fonction appuis/ressources » dans les dispositifs d'accompagnement sociaux, médico-sociaux et d'animations des territoires en faveur des publics vulnérables devient centrale. Les processus « d'autodétermination », le renforcement des logiques du pouvoir d'agir, la reconnaissance de l'expertise d'usage mais aussi la mobilisation des fonctions d'expertises sur les plans éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques doivent se constituer en ressources sur les territoires et les réseaux d'acteurs. La fonction d'appui/ressource devient un élément essentiel de la « transition inclusive » et de l'accompagnement des acteurs institutionnels, associatifs mais aussi de la fonction parentale et des dynamiques familiales. Ainsi, cette fonction nouvelle des acteurs « traditionnels » de l'action sociale et médico-sociale nécessite de nouvelles compétences : communication, conception de ressources, plasticité des interventions, ... Elle repose également, sur la capacité de ces acteurs à se fédérer et à mener leurs actions au profit de la population d'un territoire donné, en toute légitimité vis-à-vis des acteurs professionnels, structurels et institutionnels. Nous aurons donc à accompagner la fonction « d'acteurs ressources », laquelle nécessite des compétences spécifiques au service des organisations apprenantes.

Nous continuerons à nous inscrire dans les orientations de la stratégie nationale pour l'autisme, qui constituent notre feuille de route à savoir :

- Renforcer la recherche et la formation.
- Mettre en place les interventions précoces prescrites dans les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles.
- Garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes.
- Favoriser l'inclusion des adultes.
- Soutenir les familles.

En ce sens, le développement d'actions permettant de diagnostiquer le TSA précocement afin d'aider le plus tôt possible les enfants concernés, d'améliorer leur développement, et de favoriser leur épanouissement futur en tant qu'adultes dans notre société, est une priorité.

Dans ce contexte, les principales orientations 2024, transversales aux dispositifs, établissements et services du Secteur d'Activité Médico-Social Institutionnel, se déclinent de la manière suivante :

### **Axe 1 : STRUCTURATION DU SECTEUR D'ACTIVITÉ**

- ▶ Formaliser un projet de secteur MSI.
- ▶ Finaliser l'actualisation des projets d'établissements et de dispositifs.
- ▶ Organiser la coordination de parcours dans les territoires d'intervention.

### **Axe 2 : ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE ET DEVELOPPEMENT DE REPONSES INCLUSIVES**

- ▶ Accompagner la transformation en Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) du CALME.
- ▶ Inscrire le fonctionnement du DAME dans une logique de parcours.
- ▶ Développer les prestations en milieu ordinaire, notamment en milieu scolaire, afin de soutenir la scolarisation inclusive des enfants en situation de handicap.
- ▶ Renforcer l'offre de service permettant une intervention précoce et rapide.
- ▶ Adapter les locaux et aménager les espaces afin de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires.
- ▶ Développer et diversifier les solutions de répit au sein des dispositifs afin de soutenir les familles et proches aidants.
- ▶ Poursuivre la formation des professionnels afin de renforcer l'acculturation aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) et aux méthodes d'accompagnement préconisées par la Haute Autorité de Santé (HAS).
- ▶ Actualisation des supports en intégrant la nomenclature SERAFIN-PH.

### **Axe 3 : RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES**

- ▶ Former les membres des CVS suite à l'extension de ses missions.
- ▶ Renforcer le pouvoir d'agir des bénéficiaires à travers des actions de sensibilisation/information autour des droits des usagers.
- ▶ Déployer des projets de pair-aidance au sein des dispositifs.
- ▶ Accompagner la démarche d'implémentation de l'autodétermination :
  - Renforcer la participation des personnes accompagnées et/ou de leurs représentants, aux réunions relatives à l'élaboration du projet personnalisé.
  - Sensibiliser et former les professionnels.
  - Valoriser et mobiliser l'expertise d'usage et l'expertise usagère.
- ▶ Traduction des supports utilisés dans les structures en FALC.

### **Axe 4 : ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE**

- ▶ Déployer l'interface usager du DUI (Dossier Usage Informatisé) et mettre en place des points d'accueil numérique pour les bénéficiaires et leurs représentants.
- ▶ Former les bénéficiaires et leurs représentants à l'utilisation de l'interface usager.
- ▶ Poursuivre la formation des professionnels à l'utilisation des outils numériques.
- ▶ Poursuivre le développement de l'interopérabilité de nos systèmes d'information conformément au programme ESMS numérique.
- ▶ Poursuivre l'implantation de la télémédecine.

### **Axe 5 : DEVELOPPEMENT DE LA FONCTION RESSOURCES**

- ▶ Déployer le système de ressources territorialisées dans une démarche d'organisation apprenante.
- ▶ Former les acteurs ressources au sein des dispositifs et établissements.
- ▶ Structurer la fonction appui/ressource au sein des dispositifs et établissements.

### **Axe 6 : ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES A FAIRE CONVERGER LES DEMARCHES D'ÉVALUATION-QUALITÉ**

- ▶ Soutenir à partir des comités de pilotage interne de chaque établissement, la mise en œuvre d'une stratégie « Evaluation/qualité/ressources » par :
  - La formation des professionnels aux outils d'évaluation.
  - La co-construction de référentiels établissements « qualité-évaluation-ressources » s'appuyant sur le référentiel d'évaluation de la HAS.
- ▶ Finaliser les classeurs qualité de dispositifs.
- ▶ Poursuivre la formation des professionnels autour des thématiques suivantes : RGPD, secret médical partagé et SERAFIN-PH.
- ▶ Poursuivre le déploiement de la démarche qualité, concernant en particulier :
  - La sensibilisation des professionnels à la prévention de la maltraitance.
  - L'actualisation, la formalisation et le suivi des Plans d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ).
  - La mise en place des classeurs-qualité.
  - La mise œuvre de toutes les formes pertinentes d'expression des usagers et de leurs représentants (questionnaire de satisfaction, ...).
  - La formalisation des processus inhérents aux parcours des bénéficiaires.

### **Axe 7 : POURSUITE DU TRAVAIL ENGAGÉ AUTOUR DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL**

- ▶ Actions de formation autour de la gestion des situations complexes et des TND.
- ▶ Harmoniser le parcours d'intégration des nouveaux professionnels.

- ▶ Evaluer les plans d’actions relatifs à la prise en compte des RPS.
- ▶ Poursuivre la formation des professionnels concernant l’appréhension des comportements-problèmes et la gestion des situations complexes/critiques.
- ▶ Mettre en œuvre une démarche QVT harmonisée.

#### **Axe 8 : CONSOLIDATION DES COOPÉRATIONS ET ORGANISATION D’ACTIONS DE COMMUNICATION**

- ▶ Renforcer les coopérations permettant une meilleure prise en charge des parcours à vulnérabilités multiples, notamment par :
  - L’interconnaissance des professionnels des différents secteurs.
  - La mise en place de formations croisées.
  - L’organisation de journées portes ouvertes destinées aux acteurs du territoire.
  - L’organisation d’une journée d’étude régionale inter associative sous l’égide de l’AIRe.
- ▶ Formaliser des partenariats avec la pédopsychiatrie.
- ▶ Formaliser des partenariats visant à faciliter l'accès aux soins courants des bénéficiaires dyscommunicants.

#### **Axe 9 : INSCRIPTION DES DISPOSITIFS DANS UNE DYNAMIQUE D’INNOVATION ET RECHERCHE**

- ▶ Modéliser la démarche d’organisation apprenante en s’appuyant sur l’expérimentation menée au sein du DITEP du Loiret.
- ▶ Mettre en place une commission « innovation et recherche ».
- ▶ Favoriser les liens entre acteurs de la recherche et de l’innovation avec les personnes concernées.
- ▶ Encourager le développement des recherches actions et participatives.

#### **Axe 10 : POURSUITE DE L’IMPLICATION DANS LES TRAVAUX DES INSTANCES RÉGIONALES, NATIONALES ET EUROPEENNES**

- ▶ AIRe
- ▶ Métis Europe
- ▶ CNCPH
- ▶ Centre Ressources Autisme Centre-Val de Loire
- ▶ Fédération Autisme Centre-Val de Loire

## Orientations par établissement/dispositif

### **FAM/MAS « Le Défi » :**

#### **A Montoire-sur-le-Loir (41)**

- Poursuivre l’adaptation des locaux aux besoins des résidents du site de Montoire-sur-le-Loir et réfléchir à un projet architectural.
- Mesurer les impacts du vieillissement des résidents afin de mieux répondre à ses besoins spécifiques.
- Envisager la transformation de places FAM en places MAS afin d'ajuster l'autorisation de l'établissement à la situation des personnes accueillies.
- Réfléchir à des solutions de relayage à domicile.

## **FAM/ADJ « Les Rêveries » :**

A Vineuil (41)

- Pérenniser l'accueil d'un jeune accompagné dans le cadre de la « Réponse Accompagnée Pour Tous ».

## **MAS « L'Horizon » :**

A Ardentes (36)

- Envisager l'élaboration de réponses innovantes en matière d'accompagnement et de prise en charge de l'avancée en âge des personnes autistes.
- Déployer des solutions de répit multimodales et souples.
- Aménager un espace famille au sein de la structure.
- Conventionner avec le CH de Châteauroux afin de faciliter l'accès aux soins des résidents.
- Finaliser le projet d'établissement.

## **DAME (dont PCO 36) :**

A Ardentes (36)

- Poursuivre le processus de transformation du CALME en DAME « Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif ».
- Réévaluer et repositionner l'offre de service du DAME afin d'atteindre les objectifs d'activité.
- Actualiser les outils et renforcer les actions de communication afin de rendre plus lisibles les prestations et le fonctionnement du DAME.
- Repenser les espaces et les lieux d'interventions au regard de ses nouvelles missions.
- Développer des actions de formation à destination des professionnels libéraux ayant conventionné avec la Plateforme de Coordination et d'Orientation.

## **DITEP BLESOIS NORD LOIRE :**

- Finaliser le projet de dispositif.
- Poursuivre la réflexion avec l'ARS autour de la répartition de l'offre de service dans le Loir-et-Cher (redéploiement de l'UEE, accueil de plus jeunes sur le site de Blois, caractériser les besoins sur les territoires de Vendôme et Mer afin de mettre en place des réponses de proximité ...).
- Réécrire le projet d'Equipe Mobile de Prévention, Ressource (EMPR) au regard de l'augmentation du nombre de jeunes sur liste d'attente.
- Poursuivre la participation du DITEP Blésois aux travaux engagés dans le Loir-et-Cher autour de la coopération ASE/PH.
- Finaliser le classeur qualité du dispositif.
- Penser la diversification des modalités d'accueil de nuit.
- Poursuivre le travail avec les autres DITEP du territoire afin d'assurer la fluidité des parcours.

## **DITEP du Loiret :**

- Finaliser le projet de dispositif.
- Evaluer le dispositif ARIANE.
- Accompagner sur l'ensemble des sites le déploiement d'une approche tenant compte des traumatismes et poursuite de la formation action sur l'approche systémique.
- Poursuivre la réflexion avec l'ARS autour de la répartition de l'offre de service dans le Loiret, avec pour objectif de mettre en place de réponses de proximité à Gien et Beaugency.
- Finaliser les classeurs qualité.
- Finaliser les projets de réhabilitation des locaux de St Jean de braye et de Pithiviers.

- Développer un dispositif d'intervention précoce en milieu scolaire.
- Déployer un système ressource territorialisé et organiser un séminaire territorial ayant pour thème : « l'accompagnement des parcours à vulnérabilités multiples à partir de systèmes partagés de ressources sur un territoire » sous l'égide de l'ARS.
- Renforcer l'appui aux structures relevant de la protection de l'enfance pour les jeunes présentant une double vulnérabilité et développer des outils communs.



# SECTEUR D'ACTIVITE PROTECTION DE L'ENFANCE

## Orientations générales du secteur

Le secteur de la Protection de l'Enfance comprend neuf établissements et services implantés sur les départements du Loiret, du Loir-et-Cher, du Cher et de l'Indre :

- Service d'AEMO d'Orléans-Pithiviers
- Service d'AEMO/AED de Blois
- Service d'AEMO/AED de Bourges
- Services d'AEMO/AED de Châteauroux
- Service Interdépartemental d'investigation Educative 45-41
- Service Interdépartemental d'investigation Educative 18-36
- Service d'accompagnement à la parentalité du Loiret
- Service de Réparation Pénale d'Orléans
- Dispositif d'hébergement diversifié CAERIS (Centre d'Accompagnement Éducatif et Résidentiel pour l'Insertion Sociale) à Pithiviers comprenant une MECS, un service de placement familial, un service de placement à domicile
- Dispositif expérimental DELAI (Dispositif Expérimental Logement et Accompagnement à l'Insertion) à Pithiviers

Depuis la réorganisation associative en secteurs d'activité en 2019, tous les établissements et services de la Protection de l'Enfance sont référencés à un même secteur d'activité, piloté par un comité de direction (CODIR), dont les travaux permettent de développer de nouveaux modes de collaboration, d'harmoniser les bonnes pratiques et de veiller à construire une cohérence associative, tout en prenant en compte les enjeux et les particularités propres à chacune des missions et des territoires.

La Protection de l'enfance constitue une politique publique nationale en forts mouvements depuis 2016. Dernièrement, la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants couvre des champs variés, allant des modalités de prise en charge des mineurs et jeunes majeurs confiés à l'aide sociale à l'enfance, à l'accompagnement des familles, en passant par la réforme du métier d'assistant familial. L'interdiction de l'hébergement à l'hôtel, la « fin des sorties sèches » de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et la recherche systématique d'un proche à qui confier l'enfant sont les trois marqueurs forts de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants. Ce texte, qui complète la « stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance » pour 2020-2022, se veut porteur d'une **vision qui part de l'enfant, de ses besoins fondamentaux**. L'objectif affiché de ce texte est d'assurer un socle commun de droits pour tous les enfants, de soutenir les professionnels, de construire une nouvelle étape dans la politique publique de la protection de l'enfance, et de faire de la prévention un véritable pilier de l'action.

A l'aune de ce cadrage national et de ses déclinaisons dans les politiques départementales de prévention et de protection de l'enfance, les enjeux pour l'année 2024 et les années à venir pour la Protection de l'Enfance à l'Aidaphi sont nombreux et concernent principalement :

- **L'amélioration continue de la qualité :**
  - ✓ **Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui a été conclu en octobre 2020.** Ce sera un support commun pour étayer et poursuivre la démarche d'amélioration continue de la qualité de manière plus transversale et harmonisée.
  - ✓ **L'élaboration du projet de secteur d'activité**, qui a débuté en 2019 et a été impacté par la crise sanitaire, est aussi un axe de travail important pour le Comité de Direction et l'ensemble du secteur. Il s'agit essentiellement de poser des bases communes pour affirmer l'identité de notre secteur d'activité et soutenir les actions portées, avec un souci de cohérence et d'harmonisation avec le nouveau projet associatif qui a été réactualisé en 2020.
  - ✓ **L'inscription de l'Aidaphi et en l'occurrence du secteur protection de l'enfance auprès des fédérations et unions d'associations** est un axe en développement. Les instances animées par les fédérations, la veille législative, institutionnelle et médiatique sont des leviers pertinents pour les services du secteur, notamment en termes d'évolution. La diversification de la représentation (URIOPSS/UNIOPSS – Citoyens et Justice – FN3S et récemment le CNAEMO) permet de couvrir un champ large de la protection de l'enfance et du secteur social et médico-social, et offre ainsi une grille de lecture des enjeux intéressante.  
**12 professionnels du secteur protection de l'enfance représentant 5 services sont engagés dans le groupe d'organisation des Assises 2024 du CNAEMO, portées par la Sauvegarde d'Indre et Loire, qui auront lieu en région Centre-Val de Loire. Les assises porteront sur la thématique de la parentalité. La participation à l'organisation des Assises dans une dimension multi-partenariales vient renforcer l'interconnaissance et les partenariats à l'échelle de la région.**
  - ✓ **La mise en œuvre de l'évaluation** : un premier temps d'appropriation de la nouvelle démarche d'évaluation a été organisé auprès du CODIR élargi. Le calendrier des évaluations est en cours de finalisation pour le secteur. Le service d'AEP doit remettre son évaluation le premier début 2024.
- **L'activité des services et l'adaptation de l'offre aux politiques publiques :**
  - ✓ **La réalisation de l'activité prévisionnelle de nos services reste un sujet de préoccupation majeure**, en particulier pour les services financés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Ceci implique de poursuivre la réflexion qui est engagée avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse afin de sécuriser notre organisation, envisager des pistes de diversification, valoriser ainsi notre expertise sur ces missions et préserver les emplois. Il s'agit également de prendre en compte les impacts de la mise en œuvre du code de la justice pénale des mineurs, entré en vigueur fin 2021 mais dont les effets ne sont pas encore complètement lisibles.
  - ✓ **La diversification et l'évolution de nos missions** (AEMO/AED soutenues, renforcées, accueils séquentiels, mesures socio-judiciaires, ...) est un enjeu fort des années à venir pour permettre aux services d'adapter leur prise en charge aux besoins des publics, aux évolutions des politiques publiques et politiques des financeurs. Les questions de l'accompagnement des tiers dignes de confiance, de la mise en œuvre des visites médiatisées en présence d'un tiers professionnel, de la mise en place de l'AEMO renforcée, du renforcement des interventions au domicile en prévention des placements sont autant de sujets qui demanderont au secteur de pouvoir adapter son intervention tout en maintenant ses valeurs et fondamentaux d'intervention.

- ✓ **La consolidation du dispositif d'hébergement par la recherche d'une solution immobilière sur Pithiviers pour les dispositifs CAERIS et DELAI reste un enjeu majeur.** La recherche de terrains ou de locaux disponibles se poursuit pour répondre aux difficultés actuelles, en l'occurrence le logement temporaire de la MECS au sein de locaux d'un autre secteur de l'Aidaphi, l'inadaptation des locaux actuels du DAPAD et du DELAI.
- ✓ **La poursuite du déploiement du DELAI** au profit de jeunes mineurs non accompagnés et sortants des dispositifs ASE, débuté en 2021 sur Pithiviers, constitue un axe de développement de nos missions. Les premiers éléments de bilan conjugués aux perspectives ouvertes par la loi de protection de l'enfant de 2022 pourraient conduire le Conseil Départemental à envisager un développement de ce dispositif.
- **La prise en compte des conditions de travail**
  - ✓ **Les DUERP** ont été finalisés en 2021, actualisés pour certains en 2022 ; leur actualisation constitue un enjeu important dans la dynamique de travail engagée. L'actualisation des DUERP permet d'inscrire les établissements dans un système de veille sur les questions d'hygiène, de sécurité et de santé au travail, pour mieux prévenir les risques. L'actualisation des DUERP devra prendre en compte la question de **l'évaluation des risques psycho-sociaux** engagée sur 2021-2022, qui viendra compléter la démarche globale d'évaluation des risques et permettra de dresser des perspectives par services, inscrites dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail.
  - ✓ **GPEC : la démarche GPEC est engagée au niveau de l'Association** et s'est concrétisée par une première journée de travail en commun pour les équipes de direction. La poursuite de ce travail, avec notamment l'appropriation des fiches métiers et du référentiel de compétences, permettra d'engager la déclinaison des fiches de poste qui viendra nécessairement interroger les rôles et places de chacun et ainsi structurer et sécuriser les organisations.
  - ✓ **L'attractivité des métiers du secteur** : devant les difficultés de recrutement rencontrées ces derniers mois, le secteur, comme l'ensemble de l'Association, doit développer différentes actions pour contribuer à faire connaître le secteur, les métiers. Il s'agit à la fois de mobiliser les acteurs de la formation, les acteurs du recrutement et de l'emploi.
  - ✓ **La gestion immobilière** : il s'agira de poursuivre l'attention sur l'hygiène, la sécurité en lien avec le chargé de mission de l'Association.  
Sur le secteur protection de l'enfance, la situation immobilière du CAERIS est une préoccupation. Des perspectives ont été travaillées avec le Conseil Départemental, avec la Mairie de Pithiviers. Un travail a été conduit avec la directrice sur l'évaluation des besoins, sur les points de vigilance en termes d'aménagement. Des échanges ont également été engagés avec le Conseil Départemental en termes de financement et notamment autour de la question de la prise en compte des charges refusées.

## Orientations par établissement et service

### SIE INTERDÉPARTEMENTAUX

- ▶ **Préserver autant que possible un plateau technique** suffisant pour :
  - Permettre de couvrir un territoire qui se veut interdépartemental et prendre en compte les variations de l'activité sur chacun des départements.

- Autant que possible, maintenir une autonomie de fonctionnement du service au regard des normes P.J.J.
- ▶ **Renforcer nos liens avec :**
  - **Les autorités de contrôle et de tarification** afin de renforcer la complémentarité entre le service public et le service associatif habilité.
  - **Les juridictions** à travers des échanges et des rencontres régulières dans l'objectif de fluidifier l'intervention du service et la collaboration avec les magistrats.
  - **Les fédérations** avec lesquelles le service est adhérent (FN3S, URIOPSS, Citoyens et Justice).
- ▶ **Être attentifs aux appels à projets et attentes de autorités** susceptibles de permettre éventuellement une diversification de l'offre.
- ▶ **Actualiser les projets de service et poursuivre la formalisation des procédures.**
- ▶ **Poursuivre les travaux sur les interventions dans le cadre des conflits parentaux pour le SIE 18/36.**

## SERVICE DE RÉPARATION PÉNALE

- ▶ **Continuer d'être force de proposition** avec la Direction interrégionale de la PJJ et la Direction Territoriale pour garantir l'activité du service, pour valoriser la mission en alternative à poursuite judiciaire et pour prendre en compte les besoins de la juridiction.
- ▶ **Prendre en compte régulièrement les évolutions de la politique pénale** du Parquet d'Orléans, notamment pour évaluer et prendre en compte les impacts de la mise en œuvre du code de justice pénale des mineurs.
- ▶ **Être attentifs aux appels à projets, aux expérimentations et attentes de autorités susceptibles de permettre une diversification de l'offre sur le champ socio-judiciaire.**
- ▶ **Continuer de renforcer et développer les liens partenariaux** pour développer et diversifier des activités de réparation pénale adaptées aux situations des jeunes mis en cause.
- ▶ **Poursuivre les liens avec la Fédération Citoyens et Justice** (représentation au sein de la commission nationale « Justice des enfants et des adolescents », groupe national sur les mesures de réparation pénale mineurs).

## SERVICES D'AEMO

- ▶ **Prendre en compte et exploiter les préconisations du rapport de la Cour des Comptes, des évaluations internes et externes** (dématérialisation des dossiers, l'harmonisation des outils, gestion des mesures mises en attente, ...).
- ▶ **Prendre en compte les préconisations des rapports d'évaluations, d'audit ou de contrôle** des autorités de tarification et de contrôle.
- ▶ **Être attentif aux appels à projet ou expérimentations** venant impacter l'activité des services d'AEMO-AED. En particulier, sur le département du Loiret, le Conseil Départemental a publié dans le premier trimestre son rail calendaire prévoyant un appel à projet pour la mise en place d'un service départemental d'AEMO évolutive et soutenue.
- ▶ **Veiller à la réalisation de l'activité prévisionnelle** des services et identifier des leviers en liens avec les autorités de tarification pour réduire autant que possible les listes de mesures mises en attente.
- ▶ **Poursuivre l'amélioration de la qualité par la diversification des modes de prise en charge** : par exemple, mettre en place des actions éducatives collectives qui permettent de mobiliser plus facilement les jeunes et leurs familles pour des rencontres, développer des projets visant à soutenir les jeunes et les familles, ...

- ▶ **Poursuivre le développement d'instances et d'outils au soutien du développement des compétences** notamment sur l'intervention dans le cadre de conflits parentaux, sur la participation des jeunes et des familles, sur les questions autour du genre.
- ▶ **Poursuivre l'accueil de stagiaires et développer les relations avec les organismes de formation** afin de former les futurs professionnels sur les missions de protection de l'enfance, en lien avec les difficultés de recrutement que nous connaissons sur l'ensemble des services de milieu ouvert.
- ▶ **Contribuer à l'organisation des Assises du CNAEMO 2024.**

## DISPOSITIF D'HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ

### POUR LE DISPOSITIF CAERIS

- ▶ **Elaborer le projet de service.**
- ▶ **Poursuivre la réflexion sur la problématique immobilière du dispositif.**
- ▶ **Prendre en compte les préconisations des différentes évaluations, rapports et enquêtes.**
- ▶ **Stabiliser l'équipe de direction et adapter la gouvernance du service.**
- ▶ **Développer une politique partenariale** de nature à soutenir l'activité du dispositif et les inscriptions dans l'environnement (juridictions, partenaires en santé, partenaires de l'insertion sociale, scolaire et professionnelle, ...).

#### ✓ POUR LA MECS

- ▶ **Poursuivre l'élaboration d'outils et de procédures de structuration de la prise en charge** dans le contexte de regroupement des différentes unités en un seul site sur Pithiviers.
- ▶ **Travailler sur la place des familles dans le cadre des accueils en MECS et leur participation.**
- ▶ **Structurer et formaliser les relations partenariales**, notamment par des conventionnements pour inscrire le service dans son environnement et répondre aux besoins des jeunes.
- ▶ **Poursuivre la mise en place d'instances de régulation avec le secteur DITEP** dans le cadre du relogement provisoire de la MECS.

#### ✓ POUR LE PLACEMENT FAMILIAL

- ▶ **Poursuivre la structuration du service de Placement Familial** en assurant une fonction d'appui et de soutien aux assistants familiaux.
- ▶ **Travailler la place des familles des enfants dans le cadre des accueils des enfants et leur participation.**
- ▶ **Mettre en place une politique de communication et de promotion du métier d'assistant familial en lien avec les difficultés de recrutement repérées.**

#### ✓ POUR LE PEAD

- ▶ **Assurer une file active à hauteur de 84 mesures**, notamment en développant les liens avec la direction enfance famille du Conseil Départemental.
- ▶ **Structurer et formaliser les relations partenariales** notamment par des conventionnements pour inscrire le service dans son environnement et répondre aux besoins des jeunes.
- ▶ **Prendre en compte les préconisations des évaluations qualitatives menées par le Conseil Départemental.**
- ▶ **Adapter l'intervention à chacune des situations**, avec une inscription forte et en prenant appui sur les ressources parentales et les ressources du territoire. Il s'agit de soutenir les professionnels pour intervenir dans une dynamique d'inclusion et de proximité territoriale tout en priorisant le maintien de l'enfant dans son environnement et milieu de vie en prenant appui sur les compétences parentales repérées.
- ▶ **Diversifier les modalités de prise en charge** en développant des projets collectifs adaptés aux besoins des enfants accueillis et en développant des actions spécifiques à destination des familles (groupe de parole de parents).

## POUR LE DELAI

- ▶ **Consolider et évaluer l'expérimentation** en termes d'activité, de contenu de la prise en charge, de financement du dispositif, d'organisation, ...
- ▶ **Poursuivre les liens avec les bailleurs publics et privés**, avec les municipalités et communautés de communes pour assoir le dispositif et sécuriser la captation des logements.

## SERVICE D'AEP

- ▶ **Poursuivre les travaux engagés sur la diversification des pratiques** pour répondre à des besoins spécifiques émergents autour du concept de parentalité.
- ▶ **Poursuivre le développement de la communication externe** sur l'activité du service pour soutenir le repérage du service, la connaissance du service par les partenaires et les familles.
- ▶ **Poursuivre le développement de partenariats** pour promouvoir le soutien à la parentalité (ex : partenariat CAF, conventions, ...).
- ▶ **Poursuivre l'engagement du service dans la participation à la semaine de parentalité.**
- ▶ **Finaliser le projet d'expérimentation de visites médiatisées** en présence d'un tiers professionnel avec le Conseil Départemental du Loiret.
- ▶ **Concrétiser le partenariat avec la PCO Loiret.**
- ▶ **Préparer l'évaluation du service.**



# SECTEUR D'ACTIVITÉ COHÉSION SOCIALE

La transformation de l'offre dans le secteur de l'hébergement impulsée depuis 2009, vise à faire du logement la règle, et de l'hébergement l'exception. La tarification des CHRS depuis 2018 a fait évoluer le secteur vers toujours plus de dispositifs d'hébergement dans le diffus, et un fort développement de l'intermédiation locative. Les dotations aux CHRS ont diminué de 57 millions d'euros au niveau national sur la période 2018/2023, de 500.000 € pour l'Aidaphi. Malgré les modalités du financement de l'IML qui a évolué, ce dispositif reste quoi qu'il en soit mal financé au regard des difficultés des publics à accompagner.

Après plusieurs reports, le travail sur le CPOM a débuté en 2023, il devra être effectif en fin d'année 2023 pour une mise en œuvre à compter de janvier 2024.

Nous souhaitons que ce CPOM soit l'occasion de sortir d'une vision exclusivement budgétaire des actions mises en œuvre, pour évoluer vers un objectif de réponse aux besoins des personnes accueillies en relation avec les moyens octroyés à l'Association pour y répondre. Malheureusement nos premiers échanges nous laissent entrevoir un impact prépondérant de l'aspect budgétaire et une invitation à faire évoluer notre offre dans le cadre de la politique du « logement d'abord ».

## ADAPTATION DE L'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ COHESION SOCIALE

Au cours de l'année 2019, l'organisation des périmètres de la direction d'activité cohésion sociale a été remaniée en 4 domaines :

- Le domaine de l'hébergement d'urgence, la veille sociale, l'hébergement d'insertion, la formation et l'emploi, le LAE.
- Le domaine du logement adapté, l'agence Immobilière à Vocation Sociale, le service de gestion immobilière.
- Le domaine des personnes en parcours migratoire et l'asile.
- Le domaine transversal dédié à l'amélioration continue de la qualité, la veille juridique et sociale, l'exploitation, la fiabilisation des statistiques et indicateurs d'activité.

Cette organisation est réinterrogée chaque année afin d'adapter notre organisation aux besoins identifiés.

## ADAPTATION DE L'OFFRE DANS LE CADRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

- Adapter l'offre de service aux publics accueillis en lien avec l'évolution des politiques publiques pour l'organisation des réponses de solidarité.
- Assurer le maintien des prestations existantes en les faisant évoluer.
- Innover vers de nouvelles organisations (pratiques d'accompagnement social).

- Après avoir fait évoluer nos formations vers plus de collectifs et de formations métiers, nous tenterons de développer une offre de formation en partenariat avec des associations partenaires, pour retrouver de la mixité dans les groupes.
- Développer et adapter nos prestations aux publics identifiés en lien avec les besoins territoriaux.
- Travailler au développement de nos partenariats.

#### Développement du dispositif IML (Intermédiation Locative)

- Le plan quinquennal 2018-2023 pour le logement d’abord et la lutte contre le sans-abrisme, promeut le développement de logements adaptés (augmentation du nombre de places de pension de famille et captation de logements supplémentaires en intermédiation locative<sup>1</sup>). Cette politique perdure et se développe avec la création de places « IML+ », mieux dotées financièrement, pour répondre aux accompagnements plus compliqués. L’Etat n’a pour l’heure pas communiqué sur la poursuite de ce plan, mais au niveau local le développement de ce type de places continue.

### LES OBJECTIFS POURSUIVIS

- ▶ Effectuer des travaux nécessaires à la sécurisation du public spécifique accueilli au CHRS Descamps.
- ▶ Développer la fluidité des parcours et l’articulation des dispositifs.
- ▶ Objectiver et réduire dans la limite de nos capacités la vacance de nos logements.
- ▶ Adapter l’accompagnement à la modification du type de places pour prendre en compte l’augmentation du nombre de places en diffus et de la spécificité du public accueilli dans le regroupé.
- ▶ Assurer le déménagement des personnes hébergées provisoirement dans la résidence Bourgogne vers l’Ecu St Laurent rénové, ainsi que les équipes EMS et EMPP.
- ▶ Finaliser la captation de logements dans l’immeuble Jean Daulon. Ce site accueille des personnes hébergées par le CHU, le CHRS et le PARI.
- ▶ Développer et accompagner au sein des services d’hébergement la dimension d’insertion par la formation et l’emploi. Les CIP auront pour mission d’identifier, avec le concours des travailleurs sociaux, les personnes à accompagner et de les guider vers l’emploi durable ou la formation.
- ▶ Harmoniser les outils de suivi de l’activité et améliorer notre capacité d’observation et d’objectivation de l’activité.
- ▶ Continuer le travail d’analyse et de diagnostic des procédures administratives en vue d’améliorer leur efficacité.
- ▶ Faire face aux crises internationales et au contexte de pénurie de main d’œuvre qui impactent directement nos services, par une organisation agile, nécessitant souplesse et réactivité.
- ▶ Développer notre capacité à recruter

<sup>1</sup> Sous location dans le parc privé et mandat de gestion dans le cadre d’une Agence Immobilière à Vocation sociale (AIVS)

- ▶ Ouverture d'une pension de famille de 19 places à Villemandeur, en partenariat avec Valloire Habitat. Début des travaux prévus fin 2023 pour une ouverture prévue fin 2024.
- ▶ Réouverture de l'Ecu St Laurent.
- ▶ Mise en œuvre du CPOM.
- ▶ L'Association a été retenue suite à un appel d'offre-marché public du Conseil Départemental pour la mise en œuvre de « *Prestations d'accompagnement social global de jeunes dans des logements du parc social/privé sur le territoire du département du Loiret* ».
 

L'action s'est mise en place en 2021 et prévoit, pour une durée de trois ans :

  - La captation de logements situés dans le parc social/privé.
  - L'accompagnement social global auprès de jeunes, soit entre 73 et 90 jeunes au sein de ces logements, afin de favoriser la transition entre les parcours de l'enfance et l'insertion socio-professionnelle.

Il faudra évaluer cette action en 2024 pour envisager avec notre financeur une éventuelle pérennisation.
- ▶ L'Association, en qualité de mandataire du groupement des trois associations AHU, UDAF, Aidaphi, a été retenue dans le cadre de l'appel d'offre-marché public du Conseil Départemental pour le renouvellement de l'activité de l'Espace Ressource Logement sur le territoire du Loiret. L'activité se poursuivra donc pour 5 ans.
- ▶ Poursuite du dispositif AVDL en répondant au nouvel appel à projet régional 2023/2025 du programme d'accompagnement vers et dans le logement.
 

La prestation d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) a pour objet de fournir, sur une période déterminée, à une personne dont le problème de maintien ou d'accès dans le logement provient de difficultés financières et d'insertion sociale, un accompagnement adapté à son parcours résidentiel afin de faciliter l'accès au logement autonome ou le maintien dans le logement et de manière durable.

Ce dispositif initié en 2021 relève d'une convention établie pour une durée de deux ans, d'octobre 2021 à octobre 2023.
- ▶ Dans l'Indre, déménagement des services de Châteauroux et Argenton sur Creuse.
- ▶ Continuité de l'action d'accueil des déplacés Ukrainiens.

### La Cohésion Sociale \_ priorités 2024/2025

- ▶ **Construire les outils à même de fiabiliser les données pour un meilleur rendu-compte.**

Nous nous attacherons à stabiliser les outils créés les années précédentes pour l'hébergement d'urgence et l'IML, et nous les mettrons en œuvre pour les autres périmètres. Nous évoluerons vers une nécessaire objectivation et observation de nos données.
- ▶ **Harmoniser les plannings de suivi.**

Pour une meilleure lisibilité et une meilleure ergonomie, nous harmoniserons l'ensemble des outils de planning, à l'instar de ce qui a été fait pour les plannings d'astreintes.

► **Améliorer la fluidité des parcours.**

L'Association est dotée de l'ensemble des dispositifs d'hébergements et de logements accompagnés. Dans ce cadre, nous devons intensifier l'articulation entre les différents dispositifs à même de faciliter l'entrée dans le logement de droit commun pour les personnes que nous accompagnons.

► **Définir les modalités de participation des personnes accompagnées**

Au-delà des obligations de la loi 2002-2, définir la faisabilité de cette participation, en établir les contours pour mettre en œuvre une participation concrète avec des enjeux identifiables par tous et des actions opérationnelles.

► **Développer notre agilité.**

Nous constatons que chaque crise nationale ou internationale nous impacte très directement. Dans ce cadre, nous devons organiser notre secteur d'activité pour développer sa plasticité et faire face aux événements imprévus et aux nécessités de prises en charge qui en découlent. Plus qu'une organisation managériale ou administrative, c'est un état d'esprit qu'il nous faudra développer au sein de nos équipes.

► **Mise à jour des obligations réglementaires**

La Cohésion Sociale devra continuer le travail de mise à jour et adapter les projets et classeurs qualité de ses établissements et services.

Conformément au cadre réglementaire et en lien étroit avec la démarche qualité associative, l'Activité Cohésion sociale a pratiquement finalisé la vingtaine de projets d'établissements et de services qui devront être validés par le Conseil d'Administration.

Le secteur d'activité Cohésion Sociale, de par son essence même, doit être dans une adaptation permanente aux contextes extérieurs. Cette adaptation nécessite à tous les endroits de la chaîne (hiérarchique, accompagnement social, technique, administratif) une souplesse et une réactivité qui compliquent la gestion du quotidien et les organisations mises en œuvre.

Les politiques publiques qui régissent notre secteur ont profondément évolué ces dix dernières années, nous conduisant vers des actions dites inclusives, ERL, IML, AVDL, ... Ces modifications sont encore interrogées, tant elles déconstruisent la notion d'accompagnement, notamment en ce qui concerne l'accompagnement dit CHRS. Les dispositifs inclusifs sont également financés de manière différente, ce qui nécessite de retravailler avec les équipes, les missions qu'elles doivent/peuvent réaliser compte tenu des moyens qui nous sont alloués.



A i d a p h i  
"au coeur de l'action sociale"